



MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS ET ENVIRONNEMENT BÂTI, DEUX INSÉPARABLES !

Carrefour action municipale et famille



En consultant les divers articles de ce bulletin, il est impossible de passer sous silence l'influence que peut avoir un environnement bâti sur ses usagers. Pour cette raison, le programme Municipalité amie des enfants marche main dans la main avec cette notion.

Saviez-vous que le 20 novembre a été décrété Journée internationale des enfants par la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant à cette même date en 1989? Quelques années plus tard, en 2002, la France mit sur pied le programme Ville amie des enfants (VÆ) visant à promouvoir les actions entreprises par les villes afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, et ce, selon plusieurs sphères : participation, écoute, solidarité internationale, quotidien, etc. Suite à une mission exploratoire organisée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est, l'idée d'étendre ce projet aux municipalités québécoises a émergé. Et pourquoi pas nous? De cette idée a découlé le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants (MÆ) qui insiste sur le fait de mettre au cœur de ses préoccupations les enfants. Souvent liée à la politique familiale des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC), cette certification oriente les actions municipales afin qu'elles répondent en tous points aux besoins de cette jeune clientèle.

LE RÔLE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) ENVERS MÆ

La certification MÆ est pilotée par le Carrefour action municipales et famille (CAMF), un organisme sans but lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales (PFM). À cet effet, le CAMF offre un soutien technique aux municipalités et MRC qui consiste en un encadrement de démarrage ou de mise à jour d'une politique familiale municipale. Cet encadrement est offert en séances totalisant 15 heures ou 9 heures d'accompagnement, sans frais, lorsqu'une subvention prévue pour l'implantation ou la mise à jour d'une politique familiale est obtenue du ministère de la Famille et des Aînés. Ces séances de formation portent sur : la définition et la description de la politique familiale municipale, la présentation du concept « qualité famille », la définition des actions municipales touchant spécifiquement la famille, la détermination des besoins des familles, le rôle de catalyseur de la municipalité dans un partenariat, le portrait du milieu, la rédaction d'un plan d'action structuré et la démarche consultative du projet de PFM. Aussi, le CAMF représente le milieu municipal (municipalités, MRC et réseaux d'organismes) sur toute question relative à la famille et intervient auprès du gouvernement et des grandes associations intéressées.



Compte tenu de son expertise à supporter les municipalités, arrondissements et MRC et de sa notoriété auprès de ceux-ci, le CAMF est bien positionné pour reconnaître les efforts soutenus des acteurs municipaux. Afin d'officialiser les attentions particulières envers les enfants par la reconnaissance MÆ, le CAMF s'est entouré d'un comité d'accréditation de personnes influentes dans le domaine de la petite enfance. Ce comité regroupe entre autres un représentant de l'UNICEF, des chercheurs et un représentant du MFA. Ce comité a pour objectif de déterminer si une municipalité, arrondissement ou MRC

→ suite page 30



met l'enfant au cœur de ses préoccupations, tant dans son roulement que dans son développement. Le comité d'accréditation analyse un document de mise en candidature rempli et soumis avant le mois de septembre de chaque année. Aussi, certaines conditions préalables sont obligatoires, dont celle d'avoir une politique familiale municipale valide, fêter la journée internationale des enfants et assurer l'implantation d'un comité de suivi. L'accréditation se remet officiellement à tous le 20 novembre (Journée Internationale des enfants). En plus des collaborateurs impliqués sur ce comité, la mise sur pied de l'accréditation MÆ est le résultat d'un partenariat financier avec Avenir d'enfants.

Jusqu'à présent, six municipalités et arrondissements ont reçu l'accréditation MÆ : Québec, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Bruno, Sainte-Julie, Brossard et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Par leurs actions qui découlent de cette certification, ces municipalités ont travaillé de façon à aménager un environnement bâti adéquat aux réalités de leurs petits citoyens.

Téléphone : (450) 466-9777 / Télécopieur : (450) 466-6838
info@carrefourmunicipal.qc.ca / www.carrefourmunicipal.qc.ca

DE BELLES RÉUSSITES QUI FAVORISENT LA SANTÉ DES ENFANTS !

- **Notre-Dame-du-Mont-Carmel** a inauguré, au printemps dernier, une piste cyclable de 12,5 km reliant **Shawinigan** et **Trois-Rivières**, rendant sécuritaire et facilitant l'accès aux trois camping de la municipalité. Aussi, le CAMF a souligné l'effort financier de la petite municipalité pour son investissement de plus de 100 000 \$ pour l'ouverture du CPE Carmel la sauterelle pouvant accueillir 52 enfants et 10 poupons.
- La mise en candidature de **Québec** se distinguait entre autres par un effort tangible pour faciliter l'accès aux lieux publics aux jeunes enfants. La très grande majorité d'entre eux (bibliothèques, piscines, centres des loisirs, mairie, etc.) sont maintenant accessibles avec poussette et sont munis de tables à langer. Aussi, le transport collectif est gratuit pour tous les enfants de 5 ans et moins.

COMMENT L'ACCRÉDITATION MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS INFLUENCE-T-ELLE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ?

L'accréditation englobe tellement de sphères qu'elle ne peut faire autrement qu'influencer positivement l'évolution de l'enfant. Avant d'octroyer la certification MÆ, les aspects suivants de la municipalité sont analysés : sports, loisirs, culture, transport, communication, accessibilité, réussite scolaire, participation démocratique, solidarité internationale, soutien, etc. Elle se préoccupe de l'enfant tout au long de son développement, soit de 0 à 17 ans. Ainsi, le CAMF s'assure que l'ensemble de la période de l'enfance est considérée au sein de la municipalité, et ce, dans tous les départements.



- **Sainte-Julie** peut s'applaudir pour ses installations sportives. Un skate park très populaire auprès des 12 à 17 ans, une piscine semi-olympique, une nouvelle bibliothèque, un centre sportif intérieur, trois parcs municipaux d'envergure, etc. Toutes ses infrastructures contribuent sans l'ombre d'un doute à une diversification de l'offre de loisir. Toujours dans le but de faire bouger sa jeune clientèle, la ville a aménagé des corridors scolaires sécuritaires aux abords des écoles favorisant ainsi le transport actif.
- **St-Bruno** s'est démarqué par son programme de sécurité dans les zones de parc et scolaires. Visant la sensibilisation et l'éducation des automobilistes, le programme regroupe des actions préventives dont le marquage de la chaussée, l'abaissement des limites de vitesse, l'aménagement de passages de piétons, la révision des zones de débarcadère destinées aux autobus.